

INSTALLATION DE LAMPADAIRES AUTONOMES (PHOTOVOLTAÏQUES) POUR RENFORCER L'ÉCLAIRAGE PUBLIC DANS DES IMPASSES OBSCURES



Depuis quelques temps, les résidents du lotissement “Les Hauts de Cante” et de l’impasse des Lavandes alertaient la Mairie sur l’existence de zones mal éclairées aux extrémités de ces deux impasses. Ce problème générateur d’insécurité devenait de plus en plus marquant avec la diminution de la période diurne de l’automne et surtout de l’hiver. De plus, début octobre, en pleine nuit, il y a eu une tentative d’intrusion au domicile d’un couple de personnes âgées qui vit dans ce quartier. Tous ces événements ont convaincu la Mairie de l’urgence de la mise en œuvre d’une solution pérenne.

A l’issue d’une rencontre avec les riverains, la municipalité avec l’appui technique et financier (subvention de 50 %) du Syndicat Départemental d’Électricité de la Haute-Garonne (SDEHG) a opté pour l’installation de mâts d’éclairage autonomes, alimentés en énergie par des panneaux photovoltaïques. Outre une consommation nulle, cette solution technique évitait de devoir ouvrir chaussées et trottoirs pour assurer l’alimentation électrique et permettait ainsi une mise en œuvre rapide. Deux candélabres de ce type ont donc été installés et mis en service dès le mercredi 9 décembre. Pour information, cette technologie est identique à celle déjà utilisée pour l’éclairage des aires de co-voiturage de Garidech/Gémil/ Buzet / Roquesérière réalisées sous l’égide du Conseil départemental.



L'évolution des technologies a rendu ces éclairages solaires fiables, il faut en outre préciser que l'ensemble de ces matériels bénéficie d'une garantie de 10 ans incluant les panneaux solaires et les packs batteries.